

PIGEONS VOYAGEURS

BUREAU DE DEPOT
TOURNAI MASSPOST
P309983

Gaasbeeksesteenweg 52-54
1500 Halle

Bulletin de contact
trimestriel des
Colombophiles Belges

Janvier - Février - Mars

2017

n°1



**VAINQUEURS DE LA COUPE
ET DU PRIX DU ROI 2016 :
FELICITATIONS AUX LAUREATS !**

Dans ce numéro

Contenu	2
Préambule	2
Reportage Journées Nationales 2016 & Olympiade	3-6-24
Décisions Assemblée Générale Nationale	
22.02.2017	7-10
Elections 2017	11
Suspensions	12
Grille des Amendes 2017	12
Critères des Championnats Nationaux 2017	13-15
Calendrier des concours (inter)nationaux 2017	16
Info lâchers 2017	16

Info des EP/EPR

- EPR LNL – Secteur 1 : championnats	17
- EPR LNL – Secteur 2 : championnats	18-21
- EPR LNL – Secteur 3 : championnats	22

Les textes publicitaires n'engagent que leur auteur et non la RFCB. Chaque auteur reste responsable de son article.

Edition
Royale Fédération
Colombophile Belge (a.s.b.l.)
Editeur responsable
Stefaan Van Bockstaele

Rédaction - Administration
Gaasbeeksesteenweg 52-54
1500 HALLE
Tél.: 02/537 62 11
Fax: 02/538 57 21
e-mail : nationale@rfcb.be
website : www.rfcb.be

Tirage:
4.500 ex. – Bulletin National
20.000 ex. – Bondsblad

**Abonnement postal
pour la Belgique**
€ 10,00
KBC BE79 4338 2420 0133

Lay-out et impression:
Albe De Coker
Industrieterrein Polderstad
Boombekelaan 12
2660 Antwerpen (Hoboken)
Tel.: 03/830 30 00
Fax: 03/830 33 89
www.albedecoker.com



L'OLYMPIADE 2017

L'Olympiade est derrière nous. Les absents ont eu, à nouveau, tort. On peut dire à juste titre qu'il s'agit d'une des Olympiades les plus réussies de ces dernières années. Un tel résultat n'aurait pas été possible sans l'aide des nombreux bénévoles et mandataires, c'est pourquoi j'adresse, à nouveaux, mes plus vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à ce succès. Que l'intérêt des amateurs étrangers soit grand ne nous étonne guère. Pour les amateurs étrangers, la Belgique reste le berceau de la colombophilie. La foire accueillant de nombreux stands, tant belges qu'étrangers, a également récolté du succès. Un tout grand merci aux entreprises belges et étrangères qui ont collaboré à cette organisation. La situation financière sera donc positive. Entre-temps, nous voilà inquiétés par le fameux virus de la grippe aviaire pour lequel l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire) a dû prendre les mesures qui s'imposent. Fort heureusement, le virus n'a pas été détecté chez les éleveurs de volaille professionnels, mais chez quelques éleveurs hobbyistes, de telle sorte que les mesures restent limitées. Nous constatons que certains amateurs ignorent les règles édictées par l'AFSCA, ce que je regrette fortement. Espérons qu'aucun foyer ne se rajoute et jusqu'à présent, je ne pense pas que la saison soit menacée. Le doping reste un sujet de discussion, nonobstant la conférence de presse organisée par la RFCB sur le sujet. Malheureusement, je lis constamment des informations erronées dans les médias. Je comprends parfaitement qu'il s'agit d'un sujet complexe, c'est pourquoi je vous transmets une nouvelle fois des informations. Quant aux différents échantillons, 8 échantillons A contenaient un certain produit. Un amateur ne souhaitait pas effectuer de contre-expertise de l'échantillon B. Il s'agissait d'un produit exogène (externe) qui avait été administré et pour lequel la tolérance est nulle. L'échantillon B était négatif chez deux amateurs. Le règlement est clair : échantillon B négatif = acquittement. Chez deux amateurs, l'échantillon B était positif et après consultation de la CCS, ils ont été déclarés positifs. Il s'agissait également de produits exogènes (externes) qui avaient été administrés et pour lesquels la tolérance est nulle. Ces amateurs ont donc été sanctionnés conformément au règlement. Chez trois amateurs, l'échantillon B était également positif. Après consultation de la CCS, le Conseil d'Administration et de Gestion Nationale a décidé de ne pas prononcer de condamnation, étant donné que la CCS ne pouvait dire avec certitude si le produit a été, oui ou non, absorbé par le corps via une contamination. De plus, nous travaillons avec des seuils et les échantillons se trouvaient sous le seuil. Ceci a été établi par la CCS (il va de soi que ces seuils ne sont pas connus en vue de prévenir la fraude comme nous l'avons connue lors de la période de la cortisone). Après maintes discussions sur le nombre de contrôles doping, la RFCB a décidé d'engager un huissier de justice qui a contrôlé et enregistré tous les dossiers dopings. Après contrôle, l'huissier de justice a conclu qu'il y a, en effet, 8 dossiers doping et non 9, comme les bruits de couloirs, provenant du Limbourg, l'ont fait indûment croire. Espérons que maintenant, c'est clair pour tout le monde.

Je souhaite à tous les amateurs une bonne saison sportive.

Van Bockstaele Stefaan.



CHAMPIONNAT GÉNÉRAL



PIGEONS ARRIVED IN TOWN



COUPE DU ROI



PRIX DU ROI



JEUNESSE



GRAND FOND VIEUX



GRAND FOND YEARLINGS



GRAND DEMI-FOND VIEUX



GRAND DEMI-FOND YEARLINGS



FOND VIEUX



FOND YEARLINGS



PIGEONNEAUX



PETIT DEMI-FOND VIEUX & YEARLINGS



PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX



VITESSE VIEUX & YEARLINGS



VITESSE PIGEONNEAUX



AS-PIGEON GRAND FOND VIEUX



AS-PIGEON GRAND FOND YEARLINGS



AS-PIGEON FOND VIEUX



AS-PIGEON FOND YEARLINGS



AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND VIEUX



AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND YEARLINGS



AS-PIGEON GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX



AS-PIGEON PETIT DEMI-FOND VIEUX



AS-PIGEON PETIT DEMI-FOND YEARLINGS



AS-PIGEON PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX



AS-PIGEON VITESSE VIEUX



AS-PIGEON VITESSE YEARLINGS



AS-PIGEON VITESSE PIGEONNEAUX



CRITÉRIUM DES JEUNES 6-20 ANS



CRITÉRIUM DES JEUNES 21-30 ANS



CHAMPIONNAT DU MONDE POUR LA JEUNESSE 2015 - ALAERTS JONAH & NOAH



AS-PIGEON PETIT DEMI-FOND YEARLINGS 2013



EXPO PIGEONS SPORT & STANDARD



SAR LE PRINCE LAURENT ET LE PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA FCI, JOSÉ TERESO



LE PRÉSIDENT INTERNATIONALE, ISTVAN BARDOS



PASSATION DU DRAPEAU OLYMPIQUE À LA POLOGNE



DÉCISIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES NATIONALES 22.02.2017

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE STATUTAIRE

- Les procès-verbaux des Assemblées Générales Statutaire & Extraordinaire du 26.10.2016 sont approuvés.
- Les comptes 2015 – 2016 sont approuvés.
- Le budget 2016-2017 est approuvé.
- Fixation du montant de toutes les **COTISATIONS** pour l'année 2018

- € 25,00 pour les amateurs
Une association de plusieurs amateurs paye 25,00 EURO pour le premier membre et 10,00 EUR pour chaque membre supplémentaire.
- € 25,00 pour les licences d'affiliation prévues par l'art.9 des Statuts
- € 100,00 pour les **convoyeurs**
- € 50,00 pour les **aide-convoyeurs**
- € 200,00 pour les **firmes de transport** qui ne sont pas agence de convoyage
- € 250,00 pour les **agences de convoyage** donnant droit à une première carte (sont à considérer comme agence le ou les convoyeurs qui prennent les pigeons de toute une région)
- € 50,00 pour les **camionneurs** (ceux qui rassemblent les pigeons pour les convoyeurs qui les conduisent à une centralisation et ne possèdent pas de licence de convoyeur)
- € 25,00 pour les **régleurs non-colombophiles**
- € 25,00 pour les **secrétaires non-colombophiles**
- € 70,00 sans exception, pour les **tenanciers de locaux colombophiles**
- € 70,00 sans exception, pour les **tenanciers de locaux non-colombophiles**
- € 120,00 pour les **crieurs** et pour les **rédacteurs** de nomenclature de ventes publiques de pigeons (augmentés de € 25,00 par vente publique)
- € 100,00 pour la licence d'affiliation des **sociétés et des classificateurs**
- € 100,00 pour les **locaux privés et les classificateurs**
- € 100,00 pour les **organiseurs de concours provinciaux**, par concours demandé
- € 120,00 pour les **organiseurs de concours interprovinciaux**, par concours demandé
- € 500,00 pour les **organiseurs de concours nationaux**, par concours demandé
- € 600,00 pour les **organiseurs de concours internationaux**, par concours demandé

Fixation des **montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les Chambres RFCB**

Cautions :

€ 100 pour la Chambre de Première Instance

€ 200 pour la Chambre d'Appel I

€ 400 pour la Chambre de Cassation

Veillez noter que toute caution versée n'est plus remboursée en cas de retrait de la plainte.

Frais de procédure :

€ 600 pour la Chambre de Première Instance

€ 700 pour les Chambres d'Appel

€ 900 pour la Chambre de Cassation

- Le rapport du Conseil d'Administration et de Gestion National, le rapport financier et le rapport des censeurs sont approuvés.
- Les décisions prises par les Assemblées Générales des EP/EPR sont approuvées. Il est indiqué aux EP/EPR qu'on ne peut déroger à l'article 11§2 du Règlement Sportif National.
Les concours pour pigeonneaux sont autorisés à partir du week-end du 15 mai ou à défaut le week-end suivant la date du 15 mai (entraînements à partir du 1^{er} mai).

• **MODIFICATIONS** aux **REGLEMENTS RFCB** :

STATUTS

Art. 14 – insertion d'un §9 (Proposition EP du Limbourg)

Une société, qui change de local, doit se limiter à la commune partielle dans laquelle elle est initialement établie. Un déménagement vers une autre commune partielle ne pourra être envisagé qu'avec l'approbation du comité de l'EP/EPR à laquelle elle appartenait initialement.

L'approbation du déménagement de la société relève de la compétence de l'EP/EPR.

Art. 15 – modification §4

La RFCB reconnaît l'existence de colombiers:

- publicitaires (colombiers qui, notamment par la publication de leur dénomination aux résultats, sont exploités à des fins publicitaires ou commerciales)

- appartenant à une personne physique
- appartenant à une personne morale

Seront d'office considérés comme étant des colombiers publicitaires, les affiliés qui sollicitent de notre asbl la production de factures pour leur comptabilité.

Art. 23 – modification point 10

10. Fixation :

- des montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les Chambres RFCB ;
- du montant de la caution comme prévu à l'article 51 du CC.

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Art. 16 – Modification en gras

Les listes des candidats aux élections au sein d'une EP/EPR francophone seront publiées dans le bulletin national et/ou sur le site internet de la RFCB et celles des candidats aux élections au sein d'une EP/EPR néerlandophone seront publiées dans le Bondsblad et/ou sur le site internet de la RFCB pour le 1er septembre au plus tard. Ces listes auront préalablement été établies par le Conseil d'Administration et de Gestion National sur base des indications reprises à l'article 6 du présent règlement, lequel Conseil d'Administration et de Gestion National doit pour rappel se réunir le plus rapidement possible après la date de clôture du dépôt des candidatures.

Afin que les futurs élus représentent toute leur EP et non prioritairement leur arrondissement mais afin également que tous les arrondissements, proportionnellement à leur nombre d'affiliés soient représentés, tous les affiliés électeurs d'une EP votent simultanément pour un ou, au besoin suivant le nombre de sièges à pourvoir, pour plusieurs candidats de chacun des arrondissements représentés au sein de leur EP.

Dans tous les cas, les membres en ordre d'affiliation au 30 juin de l'année des élections déterminent personnellement leur choix de vote au départ d'un bulletin spécifique pour leur EP, bulletin qui leur sera adressé par voie postale par le siège national de la RFCB pour le 30 septembre au plus tard.

Ce pli comprendra outre le bulletin de vote portant une marque susceptible d'assurer son inviolabilité, une enveloppe devant être utilisée par l'affilié afin de renvoyer son vote scellé à l'**huissier de justice désigné par le Conseil d'Administration et de Gestion National** (au lieu de : au siège national de la RFCB) pour le 15 octobre au plus tard (cachet de la poste faisant foi).

Seule l'enveloppe réponse officielle, laquelle sera imprimée avec l'adresse de l'**huissier de justice désigné par le Conseil d'Administration et de Gestion National** (au lieu de : du siège national de la RFCB) et laquelle portera également une marque susceptible d'assurer son inviolabilité, devra, sous peine d'annulation du vote concerné, être utilisée par l'amateur pour renvoyer son bulletin de vote.



DÉCISIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE

Les bulletins de vote dont la forme ou les dimensions ont été altérées, les bulletins auxquels a été joint un objet ou un papier ou les bulletins dont l'auteur pourrait être reconnu par un signe, un texte ou une bifure ne sont pas valables.

Les enveloppes ainsi renvoyées seront **classées, comptées et conservées par EP par l'huissier de justice** (au lieu de : réceptionnées par le personnel administratif de la RFCB et seront conservées closes, dans une urne scellée, triées par EP, au siège national afin d'être acheminées dans la salle réservée pour la tenue de l'assemblée générale nationale de fin octobre).

La troisième Assemblée Générale Nationale (au lieu de : Cette assemblée générale) aura obligatoirement, comme premier point de son ordre du jour, la ratification du PV électoral dressé par le Conseil d'Administration et de Gestion National conformément à l'article 34 des statuts, (**biffer : ainsi que la mise en place de la procédure de dépouillement des enveloppes électorales. Ce dépouillement se fera dans des salles annexes à la salle où se tient l'assemblée générale sous la responsabilité de deux mandataires nationaux (présents à l'assemblée générale) issus d'une autre EP/EPR que l'EP dépouillée, lesquels mandataires seront assistés d'un membre du personnel de la RFCB.**)

Les votes renvoyés dans des enveloppes non scellées ou non conformes au § 6 (au lieu de : officielles), ainsi que les votes émis sur des bulletins non officiels, seront automatiquement et obligatoirement considérés comme des votes nuls.

L'huissier de justice désigné par le Conseil d'Administration et de Gestion National dressera (au lieu de : Les personnes habilitées (mandataires + membre du personnel) pour procéder aux opérations de dépouillement dresseront) un PV de clôture des votes reprenant les résultats desdits votes et portant l'identité des candidats élus.

Les PV qu'il/elle signera seront remis le jour de l'assemblée générale nationale au bureau président l'assemblée (au lieu de : qu'elles signeront et qu'elles remettront au bureau président l'assemblée générale nationale).

Toute difficulté éventuelle fera l'objet d'un PV de dîres et difficultés, **dressé et signé par l'huissier de justice** (au lieu de : qui devra également être signé). **Ce PV sera également remis par l'huissier de justice au bureau président l'assemblée le jour de la troisième assemblée générale nationale** (au lieu de : Dans ce cas, les opérations de dépouillement de l'EP concernée seront suspendues et le PV de dîres et difficultés sera immédiatement remis au bureau président l'assemblée générale nationale).

Lorsque l'ensemble des PV de clôture des votes et des éventuels PV de dîres et difficultés de toutes les EP auront été remis au bureau de l'assemblée générale (**biffer : et que partant, tous les mandataires nationaux auront rejoint la salle de réunion de l'assemblée**), le président national, assisté des membres de son bureau, donnera lecture des éventuels PV de dîres et difficultés afin que les points litigieux y repris puissent être tranchés par un vote à majorité simple de tous les membres de l'assemblée générale nationale, excepté ceux de l'EP concernée par le litige.

Ce vote mettra définitivement fin de manière souveraine aux difficultés constatées sans que la solution y apportée ne puisse être de quelque manière que ce soit contestée par toute personne qui pourrait s'estimer lésée par la décision adoptée.

Après que la ou les solutions auront été apportées aux éventuelles difficultés constatées, le président national prononcera (**biffer : à nouveau**) la suspension de la tenue de l'assemblée générale afin que **l'huissier de justice puisse** (au lieu de : les personnes initialement désignées puissent) reprendre les opérations de dépouillement des votes qui avaient été interrompues suite à la rédaction du ou des PV de dîres et difficultés.

Lorsque ces opérations de dépouillement seront clôturées, **il/elle signera à son tour** (au lieu de : elles signeront à leur tour) le PV de clôture des votes **qu'il/elle remettra personnellement** (au lieu de : qu'elles remettront) au bureau président l'assemblée générale nationale.

Le président national pourra alors, après s'être assuré que son bureau est bien en possession de tous les PV de clôture des votes (**biffer : et que tous les mandataires ont regagné l'assemblée**), proclamer les résultats des élections de l'ensemble des EP concernées.

Les candidats à l'élection ne faisant pas partie de l'assemblée générale pourront à ce moment entrer dans la salle au titre de spectateurs afin d'entendre la proclamation.

Les résultats des différents votes et les noms des candidats élus au sein des différentes EP seront consignés au PV de l'assemblée générale nationale afin d'être, dans les 30 jours maximum, notifiés aux comités des EP/EPR des sections ainsi qu'aux différents candidats concernés par le vote.

Les bulletins de vote seront conservés, sous scellés, par EP en cas d'éventuelle contestation.

Les personnes ayant un intérêt direct avec le résultat des élections de leur EP/EPR pourront le cas échéant contester la validité des résultats obtenus par courrier recommandé adressé au président national de la RFCB et ce dans les 15 jours de la notification des résultats.

Ce dernier aura alors obligation d'informer le prochain Conseil d'Administration et de Gestion National du ou des recours introduits afin que celui-ci mette ce point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de janvier ou février.

Cette assemblée générale tranchera le litige à la majorité simple avec interdiction de vote pour les mandataires de la EP concernée et sa décision sera souveraine et définitive dès sa notification au comité de l'EP/EPR compétent, ainsi qu'à ou aux personnes ayant signé le courrier de contestation.

REGLEMENT SPORTIF NATIONAL

Art. 65 – 2ème § à biffer

Quant à la rentrée des appareils, les amateurs veilleront à respecter les directives édictées par l'organisateur et/ou par les bureaux d'enlogement.

Dans tous les cas, le comité du bureau d'enlogement doit veiller à ce que l'amateur puisse rentrer son appareil pour la prise d'écart dès la constatation de ses pigeons.

L'appareil de constatation doit obligatoirement être déposé le même jour que le jour de clôture du concours principal.

Art. 98 § 1 & 2 – modification en gras

Tous les pigeons enlogés électroniquement qui participent à un concours international ou national seront porteurs d'une bague en caoutchouc **à l'exception des pigeons hollandais participant aux concours internationaux pour lesquels les bagues en caoutchouc sont supprimées pour les pigeons pour lesquels le système WCS est d'application.** Ceux participant à ces concours et enlogés mécaniquement seront porteurs de deux bagues en caoutchouc. Les deux bagues en caoutchouc ne peuvent être mises à la même patte.

Pour ceux qui participent à des concours interprovinciaux ou provinciaux les directives de l'organisateur devront être suivies.

Le premier pigeon arrivé de chaque amateur dans chaque catégorie devra obligatoirement être constaté et contrôlé. A défaut, il sera classé une seconde après le premier contrôle. Si cette négligence concerne plusieurs pigeons, ceux-ci seront classés après le premier contrôle, de



DÉCISIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE

seconde en seconde dans l'ordre de la constatation. Si aucun contrôle n'a été effectué, toutes les constatations seront annulées. **L'obligation de contrôler est supprimée pour les amateurs handicapés qui ont déposé une attestation signée par leur médecin, dans laquelle ce dernier atteste que l'amateur concerné ne peut plus effectuer le contrôle imposé par la RFCB, à leur bureau d'enlogement et à la RFCB et que cette attestation est agréée et approuvée par ces deux derniers.**

Art. 101 – modification en gras et suppression du § 5

Pour les concours nationaux à partir de Limoges, l'heure d'arrivée de tous les pigeons indistinctement, devra être annoncée **dans un délai de 15 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec) par**

- un moyen de communication à leurs bureaux d'enlogement respectifs : ces annonces mentionneront le numéro exact de la bague en caoutchouc, l'heure de constatation, l'heure de l'annonce, la contre-marque éventuelle et le nom de l'amateur.
- **RFCB-online, le système d'annonces officiel de la RFCB.**

Pour les concours nationaux en deça de Limoges, seul le premier pigeon constaté par catégorie doit être annoncé comme cité ci-dessus. **Tous les autres pigeons, doivent, par catégorie, obligatoirement être annoncés dans un délai de 30 minutes à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec) via les moyens de communication mentionnés au § 1 ou via RFCB-online et ce jusqu'à la clôture du concours.**

Si **les délais respectifs** (au lieu de :le délai) de 15 minutes (**pour tous les pigeons à partir de Limoges et pour le premier pigeon par catégorie en deça de Limoges**) ou 30 minutes **pour les autres pigeons, par catégorie, en deça de Limoges** n'est pas respecté, le pigeon sera classé à l'heure d'annonce de ce pigeon. Si aucune annonce n'est effectuée, toutes les constatations dans la même catégorie (et dans ses doublages) de cet amateur seront annulées.

L'obligation d'annoncer est supprimée pour les amateurs handicapés qui ont déposé une attestation signée par leur médecin, dans laquelle ce dernier atteste que l'amateur concerné ne peut plus effectuer l'annonce imposée par la RFCB, à leur bureau d'enlogement et à la RFCB et que cette attestation est agréée et approuvée par ces derniers.

Une deuxième annonce suivra dès que l'amateur a constaté un tiers du nombre de pigeons enlogés par catégorie ; une simple mention du nombre de rentrées suffit lors de cette deuxième annonce.

Tous les bureaux d'enlogement devront obligatoirement et immédiatement communiquer téléphoniquement la première annonce à l'organisateur national. La première page des annonces (conforme au modèle de l'organisateur), sera transmise immédiatement par fax à l'organisateur. **Cette obligation ne s'applique pas si le système d'annonce officiel, RFCB-online, est utilisé.** Les participants observeront strictement les directives de l'organisateur national, sous peine d'annulation et de confiscation de leurs enjeux au bénéfice du concours.

Les formalités d'annonces et de contrôle ne sont plus obligatoires à partir du 3^e jour de constatation.

Art. 112 - ajout d'une nouvelle § 6

Il est vivement conseillé à tout amateur, propriétaire d'un pigeon, pouvant présenter le titre de propriété de faire la mutation à son nom dans les meilleurs délais. Pour réaliser le transfert, il s'adressera à son EP/EPR (à l'administration RFCB). Il y joindra - en communication - le titre de propriété du pigeon et paiera la somme prévue à cet effet. La mutation ne sera effective qu'après paiement.

Les mutations des pigeons voyageurs ne seront effectuées que si la RFCB dispose de toutes les informations relatives au nouveau proprié-

taire (nom, prénom, adresse et numéro d'affiliation à la RFCB ou à une fédération affiliée à la F.C.I.).

En cas de perte du titre de propriété, un duplicata pourra être demandé par le propriétaire du pigeon ou par celui qui l'a acquis à condition qu'il présente une attestation de cession de l'ancien propriétaire. Dans cette hypothèse, la légalité du duplicata prévaut sur celle du titre original.

Si le pigeon provient d'une autre entité, les services de la RFCB feront le nécessaire, de manière à permettre le signalement directement au nouveau propriétaire si le sujet en question venait à s'égarer.

Il est défendu de participer aux concours (enloger) ou à d'autres activités RFCB avec des pigeons, porteurs de bagues provenant de fédérations étrangères, qui ne sont pas inscrits auprès de la RFCB au nom de l'amateur participant. Si ce principe n'est pas respecté, le pigeon sera déclassé et le prix remporté sera confisqué au profit du concours ou de l'autre activité (dans le respect strict des délais prévus à l'article 89 du présent règlement).

Les pigeons belges participant aux concours NATIONAUX sans être inscrits au nom de l'amateur participant seront automatiquement mutés sur ce dernier par la RFCB. Les frais liés à cette mutation seront facturés par la suite au concerné. En cas de discussion sur les droits de propriété, la personne, en possession du titre de propriété concerné, est propriétaire du pigeon. Le pigeon sera ensuite, à sa demande et sur présentation du titre de propriété, transféré à nouveau à son nom.

Ces dispositions n'affectent pas les dispositions à l'article 87 du RSN.

Tout colombophile qui donne ou vend, à titre privé, un pigeon à un tiers pourra également demander lui-même la mutation du pigeon. Il adressera à la RFCB le titre de propriété qu'il n'aura pas remis à l'acquéreur ainsi que le montant des frais de mutation. La RFCB adressera le titre de propriété au nouvel acquéreur après avoir effectué la mutation.

Il est défendu de participer aux concours (enloger) ou d'autres activités RFCB de même qu'aux championnats RFCB avec des pigeons dont on ne détient pas le titre de propriété.

En l'absence du titre de propriété, l'amateur devra fournir la preuve de propriété dans les 5 jours ouvrables après la constatation de l'absence du titre de propriété, sous peine de déclassement du pigeon concerné sur le concours en question.

Un amateur étranger, ayant déjà des pigeons inscrits à son nom dans sa fédération d'origine, devra, en s'affiliant à la RFCB, enregistrer ceux-ci via le principe des mutations.

Si un membre s'ajoute ou se retire d'une association, les pigeons ne doivent pas être mutés à condition que les autres données (numéro de licence, adresse du colombier, numéros de bagues,...) restent inchangées.

CODE COLOMBOPHILE

Art. 99 – modification en gras

Les peines pouvant être infligées cumulativement par les Chambres sont les suivantes :

1. l'avertissement;
2. le blâme;
3. l'imposition d'amendes de € 25,- à **€ 5.000** (au lieu de :€ 500,-);
4. destitution de fonction;
5. la suspension de un à dix ans;
6. la proposition d'exclusion.



DÉCISIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE

Les peines seront, le cas échéant, accompagnées des dommages-intérêts accordés aux parties civiles, le paiement intégral ou partiel des frais de procédure et des autres dispositions que la Chambre estimera devoir imposer aux contrevenants à raison des circonstances particulières de la cause.

La décision relative aux frais est toujours exécutoire par provision. Une suspension implique que l'amateur ne peut participer aux entraînements et concours ainsi qu'à toute autre activité ayant rapport avec la colombophilie telles que celles prévues à l'article 127 du règlement sportif national (Championnats/Festivités, etc)

REGLEMENT DOPING

Art. 10 § 2 – ajout du texte en gras

Cette commission est composée, outre le responsable doping RFCB qui siègera uniquement en qualité de secrétaire rapporteur, de **minimum** 4 membres (vétérinaires et/ou titulaires d'un diplôme supérieur en médecine vétérinaire) nommés par le Conseil d'Administration et de Gestion National (CAGN), pour une période de deux ans, renouvelable tacitement pour deux ans. Une incompatibilité existe entre être membre du CAGN de la RFCB et de la CCS.

Le règlement DOPING 2017 ainsi que la liste rouge sont à consulter sur notre site internet www.rfcb.be.

• Organisation définitive de la future saison sportive et Fixation des critères des championnats nationaux

1°/ Calendrier des concours nationaux et internationaux 2017

Voir page 16 de ce Bulletin National.

2°/ Mise pour frais des concours inter(nationaux) 2017

AGEN (Bordeaux)	3,20 EURO
ARGENTON	1,75 EURO
BARCELONE - prix au résultat 2,50 €	5,00 EURO
BRIVE	2,00 EURO
CAHORS	2,50 EURO
CHATEAUROUX	1,75 EURO
GUERET	1,75 EURO
JARNAC	2,00 EURO
LA SOUTERRAINE	1,75 EURO
LIBOURNE	2,50 EURO
LIMOGES	2,00 EURO
MARSEILLE	3,35 EURO
MONTAUBAN	2,50 EURO
MONTELMAR	2,50 EURO
MONTLUCON	1,75 EURO
NARBONNE	3,35 EURO
PAU	5,00 EURO

PERPIGNAN	3,45 EURO
ST.VINCENT (St.Jean de Marsacq)	3,35 EURO
TULLE	2,00 EURO
VALENCE	2,50 EURO

3°/ Nombre maximum de pigeons dans les paniers pour les concours (inter)nationaux 2017 :

Lieux de lâcher	Nombre maximum de pigeons dans les paniers
GRAND FOND	
AGEN (Bordeaux)	18
BARCELONA	16
MARSEILLE	18
NARBONNE	18
PAU	18
PERPIGNAN (Elne)	18
ST. VINCENT	18
FOND	
BRIVE	18
CAHORS	18
JARNAC	18
LIBOURNE	18
LIMOGES	18
MONTAUBAN	18
MONTELMAR	18
TULLE	18
VALENCE	18
GRAND DEMI-FOND	
ARGENTON	22
BOURGES	22
CHATEAUROUX	22
GUERET	22
ISSOUDUN	22
LA SOUTERRAINE	22
MONTLUCON	22



2017... L'ANNEE DES ELECTIONS

2017... L'ANNEE DES ELECTIONS

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

QUI PEUT POSER sa candidature ?

Tout affilié **majeur** qui **n'a pas atteint l'âge de 69 ans au 01/01/2017** et qui est porteur d'une **licence colombophile de l'année 2017**. Il doit participer régulièrement aux concours.

QUI NE PEUT PAS POSER sa candidature ?

Ne peuvent être candidats aux élections, ni faire partie de comités des EP/EPR ou nationaux de la RFCB:

1. tout affilié ayant fait ou faisant l'objet d'une peine de suspension
2. l'amateur licencié ayant procédé ou fait procéder à une vente totale de ses pigeons pendant une période de trois ans, à partir de la date de la vente, quel que soit l'endroit de son domicile ;
3. tout tenancier de local colombophile ;
4. tout classificateur licencié ;
5. tout convoyeur et expéditeur rémunéré de pigeons voyageurs ;
6. tout fabricant d'articles colombophiles ;
7. tout administrateur, directeur, représentant ou cadre au sein d'une firme s'occupant de la fabrication ou du commerce d'articles colombophiles ;
8. tout appointé et salarié de la RFCB ou d'un organisme interprovincial, provincial, régional ou local ;
9. tout journaliste colombophile en tant que chroniqueur, éditeur, directeur ou administrateur d'un journal colombophile ;
10. - tout affilié cohabitant avec les personnes mentionnées aux points 1 à 9 ci-avant
- toute personne ayant une activité lucrative habituelle en rapport direct avec la colombophilie. Ne sont pas considérées comme de telles activités, celles donnant lieu à une indemnisation forfaitaire et/ou à un remboursement de frais ;
11. tout affilié qui joue en association avec les personnes mentionnées aux points 1 à 9 ci-avant ;
12. tout affilié qui aura atteint l'âge de 69 ans au cours de l'année des élections ;
13. tous les affiliés mineurs d'âge ;
14. tout membre d'une association dont le partenaire remplit un mandat dans un comité quelconque ;
15. tout amateur ayant fait partie du personnel RFCB

Les parents ou alliés jusqu'au quatrième degré y compris peuvent poser leur candidature. S'ils sont élus tous les deux, seul celui ayant remporté le plus haut pourcentage de voix sera retenu.

→ Art. 26 Statuts RFCB

COMMENT et QUAND poser sa candidature ?

Tout candidat à un mandat d'arrondissement au sein de la RFCB devra introduire sa candidature, par le biais d'une société colombophile, laquelle doit confirmer que le candidat participe régulièrement aux concours, au siège de la RFCB au plus tard le deuxième vendredi du mois de mai précédant les élections, c.-à-d. le 12/05/2017 (cachet de la poste faisant foi) et avant 12 heures le 12/05/2017 (par fax, par mail et par dépôt au siège de la RFCB).

Une copie de la carte d'identité du candidat ainsi qu'un exemplaire du code de déontologie de la RFCB que le candidat aura daté et signé, en y apposant la mention «lu et approuvé», devront être joints à la candidature. Le code de déontologie peut être obtenu au siège national de la RFCB.

L'acceptation de cette candidature sera soumise au Conseil d'Administration et de Gestion National après avis de l'entité concernée.

Lors du renouvellement des mandats, les membres d'une association doivent déterminer entre eux qui pourra éventuellement poser sa candidature comme mandataire RFCB. Cette convention écrite devra être adressée au Siège National, également au plus tard le deuxième vendredi du mois de mai précédant les élections, c.-à-d. le 12/05/2017 (cachet de la poste faisant foi) et avant 12 heures le 12/05/2017 (par fax, par mail, dépôt au siège de la RFCB), sauf si le deuxième membre du tandem est un mineur d'âge.

La candidature non accompagnée des documents requis sera déclarée irrecevable.

→ Art. 9 ROI

LES MANDATS A POURVOIR

AU NIVEAU DE L'EP/EPR

Afin que les futurs élus représentent toute leur EP et non prioritairement leur arrondissement, mais afin également que tous les arrondissements, proportionnellement à leur nombre d'affiliés soient représentés, tous les affiliés électeurs d'une EP votent simultanément pour un ou, au besoin suivant le nombre de sièges à pourvoir, pour plusieurs candidats de chacun des arrondissements représentés au sein de leur EP.

→ Art. 16 ROI

VOTES

BULLETINS DE VOTE et ENVELOPPE PORT PAYE PAR LE DESTINATAIRE

Les membres colombophiles, en ordre d'affiliation au 30 juin 2017, recevront avec le Bulletin National de mi-septembre un bulletin de vote ainsi qu'une enveloppe "port payé par le destinataire" afin d'émettre sa voix personnelle suivant l'article 16 du Règlement d'Ordre Intérieur, comme repris à la page 7.

La présentation des candidats sortants et rééligibles se fera en établissant leur classement, par arrondissement suivant le nombre de voix obtenues lors du vote précédent, en commençant par le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Leurs noms seront suivis de la mention : «membre sortant et rééligible». Les nouveaux candidats seront classés ensuite par ordre alphabétique.

→ Art. 9 ROI

Les bulletins de vote devront être renvoyés dans l'enveloppe spécialement jointe à l'huissier de justice (adresse indiquée sur l'enveloppe) **pour le 15 octobre 2017 au plus tard** (cachet de la poste faisant foi). Sur cette enveloppe, aucun timbre de poste ne doit être apposé. Veuillez noter que **SEULS** les bulletins de vote, **retournés dans cette enveloppe spécialement prévue, seront acceptés.**

L' HUISSIER DE JUSTICE

Toutes les opérations, relatives au comptage des voix exprimées seront effectuées par un huissier de justice. Ce huissier de justice remettra son PV de clôture des votes à l'Assemblée Générale Nationale du mois d'octobre (voir art. 16 ROI à la page 7).

Les Statuts RFCB ainsi que le Règlement d'Ordre Intérieur sont disponibles sur notre site internet.

Laboratoire COLMAN SPRL

PREPARATIONS POUR LA CONDITION DES PIGEONS
GARANTIES SANS CAFEINE

Pilules Souveraines Vitaminées COLMAN

CNK: 0130401 (bte de 100) au prix de 9,50 €, CNK: 0081620 (bte de 500) au prix de 40 €, CNK: 0081638 (bte de 1000) au prix de 70 €

Contiennent 6 vitamines (B1, B2, B3, B6, B12, E) et de la lécithine de soja, indispensables pour un bon métabolisme et 6 plantes tonifiantes et digestives.

Capsules Souveraines Multivitaminées + Ginseng COLMAN

CNK: 0370320 (bte de 100) au prix de 10,50 €

Contiennent 10 vitamines (B1, B2, B3, B5, B6, B12, A, D3, E, C) et du ginseng qui combat le stress et la fatigue.

Antico X COLMAN (1/2 l)

CNK: 1429927 au prix de 10 €

Indiqué en cas de fientes liquides. Redonne entrain et appétit à vos pigeons.

Succes COLMAN (125 ml)

CNK: 3086444 au prix de 20 €

Contient du Fer, de l'Iode, des extraits minéraux pour une grande endurance.

Mugmo X COLMAN (30 ml) - Gouttes nasales -

CNK: 1429935 au prix de 9,50 €

Nettoie le nez, la gorge, le bec, évite les glaires et la contamination.

Collyre Noir (10 ml) - Gouttes pour les yeux -

CNK: 0099671 au prix de 9,50 €

Soin pour les yeux, coup de bec dans l'œil et œil larmoyant.

Bain Souverain COLMAN (200 g)

CNK: 0027904 au prix de 3 €

Pour un pigeon propre, bain désinfectant aux sels d'aiguilles de Pin.

Spécialités Colman en vente exclusive en pharmacies.

Indiquez au pharmacien le numéro de Code National (CNK).

Nos produits en détail sur notre site web: www.laboratoire-colman.be

Laboratoire COLMAN - Spécialités Colombophiles -

Rue de la Grande Louvière, 68-70 - 7100 La Louvière

Tel: 064/22.49.07 - Fax: 064/26.00.20 - lab.colman@skynet.be

R.C. Mons: 61.598 - TVA: BE 401.753.610

Compte financier: bpost: IBAN: BE20 0000 0260 5256 BIC: BPOTBEB1



SUSPENSIONS GRILLE DES AMENDES 2017

SANCTIONS INFLIGÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE GESTION NATIONAL

- Claeskens Jo, Heindonksesteenweg 152, 2830 Willebroek
Suspension de 36 mois à partir du 07/01/2017
- Vermeulen Rudi, Omstraat 14, 3620 Veldwezelt
Suspension de 36 mois à partir du 31/12/2016
- Poussart Olivier, Rue Neufs Maisons 4, 6462 Vaulx-lez-Chimay
Suspension de 36 mois à partir du 31/12/2016, dont 24 mois avec sursis

GRILLE DES AMENDES IMPOSÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE GESTION NATIONAL 2017

Nature de l'infraction	Amateur	Convoyeur	Société
Utilisation de véhicules non-agrèés		250 €	
Surcharge		100 €/panier	
Arrivée tardive au lieu de lâcher ou Préparatifs tardifs de lâchers		250 €	
Pigeons sans surveillance au lieu de lâcher		250 €	
Non-respect du RSN, Règlement Sportif de l'EP/EPR ou des décisions de l'AGN		250 €	
Véhicule sans grillage cadenassé		250 €	
Pas d'aération pour les pigeons (véhicule fermé)		250 €	
Lâchers sans présence de convoyeurs licenciés par la RFCB		250 €	
Personnel insuffisant pour le lâcher		250 €	
Lâchers sans permis ou clandestins		250 €	
Pigeons sans surveillance au local d'enlogement			100 €/panier
Paniers en mauvais état ou mal entretenus		100 €/panier	100 €/panier
Surpopulation paniers			100 €/panier
Étiquettes non réglementaires			50 €/panier
Paniers non plombés			100 €/panier
Ne pas abreuver les pigeons		250 €	
Non respect des heures et/ou des instructions de lâchers		250 €	
Absence dans le véhicule d'un soigneur (convoyeur ou aide convoyeur autre que le chauffeur) pour les chargements de plus de 100 paniers.		400 €	
Non annulation d'un concours		200 €	200 €
Contingents d'un même groupement séparés lors du lâcher		250 €	
Pigeon non lâché, retrouvé dans un panier dans un local de société		500 €	
Info lâchers : pour manque d'information sur le lieu de lâcher		A l'appréciation du Conseil d'Administration et de Gestion National en fonction de l'importance de l'infraction.	
Autres infractions liées au bien-être des pigeons voyageurs			
Absence d'attestation PARAMYXO	250 €/formulaire		100 €
Absence de la fiche d'agrèation dans le véhicule		200 €	
Renvoi tardif des permis de lâchers utilisés		1000 €	
Transport de pigeons n'ayant pas été enlogés dans un bureau d'enlogement reconnu par la RFCB		100 €/panier	

N.B.

(1) RAPPEL van de inhoud van art.43 §3 van het NSR

"La société concernée sera sanctionnée par le Conseil d'Administration et de Gestion National, sauf s'il est prouvé que l'anomalie est due au transport des pigeons. Dans ce cas, le convoyeur concerné pourra en être rendu responsable."

Cependant, la société pourra être dégagée des responsabilités prévues aux § 1 à 4 de l'art.43 du RSN et ce, moyennant un document daté et signé par son convoyeur lors de l'enlèvement des pigeons.

(2) Pour tous les cas particuliers non prévus à la présente grille, le Conseil d'Administration et de Gestion National évaluera l'amende y relative.



CRITERES DES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2017

CHAMPIONNATS GENERAUX

• Le **CHAMPIONNAT GENERAL** se jouera avec le 1er marqué, sur **17** concours, classement par 5 (prix complets), soit :

- 2 concours de **GRAND FOND VIEUX** (au choix parmi les **7** concours internationaux)
- 3 concours de **FOND VIEUX** (au choix parmi les **8** concours nationaux)
- 2 concours **YEARLINGS**, **GRAND FOND** ou **FOND** (au choix parmi les **6** concours nationaux)
- 2 concours de **GRAND DEMI-FOND VIEUX** (au choix parmi **6** concours nationaux)
- 2 concours de **GRAND DEMI-FOND YEARLINGS** (au choix parmi **6** concours nationaux)
- 2 concours **PIGEONNEAUX** (au choix parmi **4** concours nationaux)
- 1 concours de **VITESSE** (au choix vieux ou yearlings)

Vieux: les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- vieux pigeons avec des yearlings doublés
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

Yearlings: les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- vieux pigeons avec des yearlings doublés
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

1 concours de **PETIT DEMI-FOND** (au choix vieux ou yearlings)

Vieux: les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- vieux pigeons avec des yearlings doublés
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

Yearlings: les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- vieux pigeons avec des yearlings doublés
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

1 concours **PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX** (au choix)

1 concours **VITESSE PIGEONNEAUX** (au choix)

Dates de début/fin : voir championnat respectif

Pour les concours nationaux, dans ce championnat, les résultats **NATIONAUX**, **ZONAUX** ou **EP** (pour les 5 EP flamandes)/**EPR** (pour les 2 EPR wallonnes) seront pris en considération. **10** lauréats seront classés dans ce championnat. **Pour le GRAND FOND VIEUX et le GRAND FOND YEARLINGS, seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.**

• Le Championnat National de **GRAND FOND VIEUX (porteur d'une bague 2015 ou antérieur)** se jouera avec les 2 premiers marqués, **vieux** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur **3** concours au choix parmi les concours nationaux suivants : PAU du **23/6**, AGEN (vieux) du **30/6**, BARCELONE du **7/7**, ST.VINCENT du **15/7**, MARSEILLE du **21/7**, NARBONNE (vieux) du **28/7** et PERPIGNAN du **4/8/2017**. **Seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.**

• Le Championnat National de **GRAND FOND & FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2016)** se jouera avec les 2 premiers marqués, **yearlings** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur **4** concours au choix parmi les concours nationaux suivants : AGEN (yearlings) du **30/6**, LIMOGES (yearlings) du **8/7**, Jarnac (yearlings) du **15/7**, LIBOURNE (yearlings) du **22/7**, NARBONNE (yearlings) du **28/7** et TULLE (yearlings) du **29/7/2017**. **Pour les concours de GRAND FOND, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes). Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.**

• Le Championnat National de **FOND VIEUX (porteur d'une bague 2015 ou antérieur)** se jouera avec les 2 premiers marqués, **vieux** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur **4** concours au choix parmi les concours nationaux suivants : LIMOGES du **3/6**, VALENCE du **10/6**, BRIVE du **17/6**, CAHORS du **24/6**, LIMOGES (vieux) du **8/7**, JARNAC (vieux) du **15/7**, LIBOURNE (vieux) du **22/7** et TULLE (vieux) du **29/7/2017**. **Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes). Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.**

• Le Championnat National de **GRAND DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2015 ou antérieur)** se jouera avec les 2 premiers marqués **vieux pigeons** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur **5** concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (vieux) du **27/5**, CHATEAUROUX (vieux) du **10/6**, ARGENTON (vieux) du **24/6**, CHATEAUROUX (vieux) du **8/7**, ARGENTON (vieux) du **22/7**, BOURGES (vieux) du **5/8** et CHATEAUROUX (vieux) du **12/8/2017**. **Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes). Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.**

• Le Championnat National de **GRAND DEMI-FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2016)** se jouera avec les 2 premiers marqués **yearlings** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur **5** concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (yearlings) du **27/5**, CHATEAUROUX (yearlings) du **10/6**, ARGENTON (yearlings) du **24/6**, CHATEAUROUX (yearlings) du **8/7**, ARGENTON (yearlings) du **22/7** et BOURGES (yearlings) du **5/8** et CHATEAUROUX (yearlings) du **12/8/2017**. **Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes). Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.**

• Le Championnat National pour **PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2017)** sur les **concours nationaux** se jouera avec les 2 premiers marqués, **pigeonneaux** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur **3** concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (pigeonneaux) du **5/8**, CHATEAUROUX (pigeonneaux) du **12/8**, ARGENTON (pigeonneaux) du **26/8** et CHATEAUROUX (pigeonneaux) du **9/9/2017**. **Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes). Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.**

QUINZE lauréats seront classés dans chacun de ces 6 championnats.

• Le Championnat National de **PETIT DEMI-FOND VIEUX et YEARLINGS** se jouera avec les 2 premiers marqués **vieux pigeons ou yearlings** (1+2), classement par 5 (prix complets), au choix entre les concours repris en annexe (Tableau I). Ce championnat se jouera pour **vieux pigeons et yearlings sur 5 concours totalisant une distance minimum de 1.250 km** durant la **période du 6 mai 2017 jusqu'au et y compris le week-end avant le concours national de Bourges II**. Un seul concours par week-end pourra être pris en considération avec une participation minimale de **150 pigeons** et d'au moins **10 amateurs** par concours.

Vieux: les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- vieux pigeons avec des yearlings doublés
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

Yearlings: les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- vieux pigeons avec des yearlings doublés
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

• Le Championnat National de **PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2017)** sera disputé avec les deux premiers **pigeonneaux** marqués (1+2) à partir du **10 juin 2017 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national**, classement par 5 (prix complets), sur **5** concours au choix entre les concours repris en annexe (Tableau I) totalisant une **distance minimum de 1.250 km**. Un seul concours par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de **150 pigeons** et d'au moins **10 amateurs** par concours.

• Le Championnat National de **VITESSE VIEUX & YEARLINGS** se jouera avec les deux premiers marqués **vieux pigeons ou yearlings** (1+2), classement par 5 (prix complets), au choix entre les concours repris en annexe (Tableau II). Ce championnat se disputera avec des **vieux pigeons et yearlings sur 6 concours totalisant minimum 400 km** durant la **période du 18 mars 2017 jusqu'au et y compris le week-end avant le concours national de Bourges II**. Seuls les concours organisés durant les week-ends et uniquement 1 concours par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de **100 pigeons** et d'au moins **10 amateurs** par concours.

Vieux: les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- vieux pigeons avec des yearlings doublés
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

Yearlings: les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- vieux pigeons avec des yearlings doublés
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

• Le Championnat National de **VITESSE PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2017)** sera disputé avec les deux premiers **pigeonneaux** marqués (1+2) à partir du **20 mai 2017 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national**, classement par 5 (prix complets), sur **6** concours totalisant **minimum 400 km** au choix entre les concours repris en annexe (Tableau II). Seuls les concours organisés durant les week-ends et uniquement 1 concours par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de **100 pigeons** et d'au moins **10 amateurs** par concours.

• Le Championnat National pour les **JEUNES** : réservé exclusivement aux amateurs de **12 ans à 25 ans (date référence 01/04/2017)** qui peuvent prouver qu'ils pratiquent le sport colombophile d'une manière **TOUT A FAIT INDEPENDANTE** et qu'il ne s'agit pas d'une reprise d'un colombier existant. A remporter avec le 1er marqué sur **5** concours au choix de l'amateur, avec une distance totale de minimum 500 km dans des concours organisés durant la période allant du **6 mai 2017 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national**. Un seul concours par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de **150 pigeons** et d'au moins **10 amateurs** par concours.

VINGT-CINQ lauréats seront classés dans chacun de ces 5 championnats.



CRITERES DES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2017

CONCOURS DE VITESSE & DE PETIT DEMI-FOND PAR EP/EPR

CHAMPIONNATS AS-PIGEONS

Le Championnat National AS-PIGEON se joue en 13 catégories, compte tenu du numéro de bague:

- en **VITESSE VIEUX (porteur d'une bague 2015 ou antérieur)**, les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), au choix entre les concours repris en annexe (Tableau II), avec une participation d'au moins 100 pigeons et au moins 10 amateurs participants par concours. Seuls les concours organisés durant les week-ends et uniquement 1 concours par week-end pourra être pris en considération. Les 6 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 400 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des **vieux pigeons**, pendant la période du 18 mars 2017 jusqu'au et y compris le week-end avant le concours national de Bourges II.

Vieux: les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- vieux pigeons avec des yearlings doublés
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

- en **VITESSE YEARLINGS (porteur d'une bague 2016)**, les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), au choix entre les concours repris en annexe (Tableau II), avec une participation d'au moins 100 pigeons et au moins 10 amateurs participants par concours. Seuls les concours organisés durant les week-ends et uniquement 1 concours par week-end pourra être pris en considération. Les 6 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 400 km.

Ce championnat se disputera uniquement avec des **yearlings**, pendant la période du 18 mars 2017 jusqu'au et y compris le week-end avant le concours national de Bourges II.

Yearlings: les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- vieux pigeons avec des yearlings doublés
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

- en **VITESSE PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2017)**, les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), au choix entre les concours repris en annexe (Tableau II), avec une participation d'au moins 100 pigeons et au moins 10 amateurs participants par concours. Seuls les concours organisés durant les week-ends et uniquement 1 concours par week-end pourra être pris en considération. Les 6 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 400 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des **pigeonneaux** pendant la période du 20 mai 2017 jusqu'au et y compris le weekend avant le dernier concours national.

- en **PETIT DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2015 ou antérieur)** les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), au choix entre les concours repris en annexe (Tableau I) et avec une participation d'au moins 150 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours. Les 5 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 1.250 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des **vieux pigeons**, pendant la période du 6 mai 2017 jusqu'au et y compris le week-end avant le concours national de Bourges II.

Vieux: les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- vieux pigeons avec des yearlings doublés
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

- en **PETIT DEMI-FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2016)**, les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), au choix entre les concours repris en annexe (Tableau I) et avec une participation d'au moins 150 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours. Les 5 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 1.250 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des **yearlings**, pendant la période du 6 mai 2017 jusqu'au et y compris le week-end avant le concours national de Bourges II.

Yearlings: les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- vieux pigeons avec des yearlings doublés
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

- en **PETIT DEMI-FOND PIGONNEAUX (porteur d'une bague 2017)**, les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), au choix entre les concours repris en annexe (Tableau I) et avec une participation d'au moins 150 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours. Les 4 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 1.000 km. Ce championnat se disputera uniquement avec des **pigeonneaux** pendant la période du 10 juin 2017 jusqu'au et y compris le weekend avant le dernier concours national.

- en **GRAND DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2015 ou antérieur)**, les 4 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes) remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), sur 4 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (vieux) du 27/5, CHATEAUROUX (vieux) du 10/6, ARGENTON (vieux) du 24/6, CHATEAUROUX (vieux) du 8/7, ARGENTON (vieux) du 22/7, BOURGES (vieux) du 5/8 et CHATEAUROUX (vieux) du 12/8/2017. **Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes). Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.**

- en **GRAND DEMI-FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2016)**, les 4 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes) remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), sur 4 concours au choix parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (yearlings) du 27/5, CHATEAUROUX (yearlings) du 10/6, ARGENTON (yearlings) du 24/6, CHATEAUROUX (yearlings) du 8/7, ARGENTON (yearlings) du 22/7, BOURGES (yearlings) du 5/8 et CHATEAUROUX (yearlings) du 12/8/2017. **Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes). Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.**

- en **GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2017)**, les 3 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes) remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), sur 3 concours parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (pigeonneaux) du 5/8, CHATEAUROUX (pigeonneaux) du 12/8, ARGENTON (pigeonneaux) du 26/8 et CHATEAUROUX (pigeonneaux) du 9/9/2017. **Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes). Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.**

- en **FOND VIEUX (porteur d'une bague 2015 ou antérieur)**, les 3 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes) remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de : LIMOGES du 3/6, VALENCE du 10/6, BRIVE du 17/6, CAHORS du 24/6, LIMOGES (vieux) du 8/7, JARNAC (vieux) du 15/7, LIBOURNE (vieux) du 22/7 et TULLE (vieux) du 29/7/2017. **Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes). Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.**

- en **YEARLINGS FOND & GRAND FOND (porteur d'une bague 2016)**, les 2 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de : AGEN (yearlings) du 30/6, LIMOGES (yearlings) du 8/7, Jarnac (yearlings) du 15/7, LIBOURNE (yearlings) du 22/7, NARBONNE (yearlings) du 28/7 et TULLE (yearlings) du 29/7/2017. **Pour les concours de GRAND FOND, seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération. Pour les concours de FOND, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes). Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.**

- en **GRAND FOND VIEUX (porteur d'une bague 2015 ou antérieur)**, les 2 meilleurs résultats NATIONAUX, remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de : PAU du 23/6, AGEN (vieux) du 30/6, BARCELONE du 7/7, ST.VINCENT du 15/7, MARSEILLE du 21/7, NARBONNE (vieux) du 28/7 et PERPIGNAN du 4/8/2017. **Seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.**

- AS-PIGEON ALL ROUND** se jouera avec le même pigeon sur 5 concours, classement par 10 (prix complets) au choix VIEUX ou YEARLINGS, soit

1 concours de **GRAND FOND** (au choix entre les 7 concours internationaux pour VIEUX PIGEONS ou les 2 concours internationaux pour YEARLINGS) **Seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.**

2 concours de **FOND** (au choix entre les 8 concours pour VIEUX PIGEONS ou les 4 concours pour YEARLINGS) **Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes). Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.**

2 concours de **GRAND DEMI-FOND** (au choix entre VIEUX PIGEONS ou YEARLINGS entre les 6 concours pour VIEUX PIGEONS ou les 6 concours pour YEARLINGS durant la période de Bourges I du 27/5/2017 jusqu'à et y compris Bourges II du 5/8/2017) **Pour TOUS CES CONCOURS, l'amateur peut opter librement pour le résultat NATIONAL, ZONAL ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes). Il va de soi que, par concours, un seul résultat peut être pris en considération.**

20 pigeons seront classés en VITESSE

15 pigeons seront classés en catégorie PETIT DEMI-FOND, GRAND DEMI-FOND, FOND & YEARLINGS FOND & GRAND FOND

10 pigeons seront classés en catégorie GRAND-FOND & ALL ROUND.

CONCOURS DE VITESSE & DE PETIT DEMI-FOND PAR EP/EPR

TABLEAU I - PETIT DEMI-FOND

BRABANT FLAMAND	Villemandeur/Montargis, Melun (Andrezel), Chevrainvilliers
FLANDRE OCCIDENTALE	Fontenay, Brionne, Orléans, Chateaudun, Blois, Tours, Saumur
FLANDRE ORIENTALE	Fontenay, Orléans, Toury, Montargis/Villemandeur, Chateaudun, Blois
LIMBOURG	Jouy-le-Châtel, Chevrainvilliers, Fay-aux-Loges, Gien, Nanteuil, Villemandeur/Montargis
ANVERS	Chevrainvilliers, Melun (Andrezel), Gien, Orléans
HAINAUT/BRABANT WALLON	Toury, Loris, Gien, Nevers, Vierzon, Bourges
LIEGE/NAMUR/LUXEMBOURG	Secteur I LIÈGE Melun (Andrezel), Auxerre, Villemandeur/Montargis, Sourdun, Saint Soupplets, Gien, Nevers, Bourges, Vierzon Secteur II NAMUR Lorris, Gien, Nevers, Bourges, Vierzon Secteur 3 LUXEMBOURG Auxerre, Nevers, Bourges, Vierzon, Moulins (Izeure)



CRITERES DES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2017

TABLEAU II – VITESSE

BRABANT FLAMAND	Fleurus, Momignies, Soissons (Margival), Nanteuil, Laon (Samoussy), Quiévrain, Noyon (Morlincourt)
FLANDRE OCCIDENTALE	Arras, Clermont, Pontoise, Compiègne
FLANDRE ORIENTALE	Arras, Quiévrain, Péronne, Noyon (Morlincourt), Ecoeu, Pont Ste Maxence, Clermont
LIMBOURG	Mettet, Chimay, Vervins, Laon (Samoussy), La Ferté s /Jouarre, Momignies, Soissons (Margival)
ANVERS	Quiévrain, Noyon (Morlincourt), Momignies, Soissons (Margival), Pont Ste Maxence
HAINAUT/BRABANT WALLON	Momignies, Vervins, Laon (Samoussy), Soissons (Margival), Nanteuil, Jouy-le-Châtel, La Ferté s /Jouarre, Saint Soupplets, Melun (Andrezel), Quiévrain, Péronne, Noyon (Morlincourt), Pont Ste Maxence, Ecoeu
LIEGE/NAMUR/LUXEMBOURG	Secteur I LIÈGE Bouillon, Gedinne, Mettet, Chimay, Dizy-le-Gros, Trélou s/Marne, La Ferté s/Jouarre
	Secteur II NAMUR Momignies, Dizy-le-Gros, Trélou s/Marne, La Ferté s/Jouarre, Sens, Sourdun
	Secteur 3 LUXEMBOURG Châlons-en-Champagne, St Dizier, Troyes, Arcis

DISPOSITION SPECIALE relative aux différents championnats.

Pour les Championnats Nationaux de PETIT DEMI-FOND, de VITESSE, de JEUNES et AS-PIGEONS (vitesse et petit demi-fond), les prix renseignés devront être certifiés par le président, le secrétaire ou le trésorier des sociétés concernées.

DISPOSITIONS GENERALES

Pour les concours nationaux, dans ces championnats, les résultats NATIONAUX, ZONAUX ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes) seront pris en considération, à l'exception toutefois du championnat grand fond pour lequel seuls des résultats NATIONAUX seront pris en considération.

Les résultats des concours interrégions (avec des groupements étrangers) ne peuvent entrer en ligne de compte pour des championnats organisés au sein de la RFCB (national ou EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes)). Seuls les amateurs qui ont signé les règlements RFCB et qui tombent sous l'application du règlement doping de la RFCB peuvent participer aux championnats nationaux.

Pour tous les championnats dont les distances de participation se chevaucheraient, un même résultat ne sera pris en considération que pour UN SEUL CHAMPIONNAT.

L'amateur endosse l'entière responsabilité des informations reprises sur son formulaire de participation. Après le 15/09/2017 à midi, il ne pourra plus rectifier les indications erronées reprises sur son bulletin de participation.

Seuls les concours AGREES peuvent être pris en considération.

Seuls les formulaires, les copies ou un lay-out identique de ceux-ci parus sur le site RFCB ou au Bulletin National seront considérés comme valables pour l'introduction des championnats nationaux. L'amateur est obligé de mentionner les places obtenues au résultat.

Les concours repris dans les différentes catégories pourront être modifiés, en cas de force majeure, par le Conseil d'Administration et de Gestion National.

Les palmarès COMPLETS ainsi que les palmarès avec un minimum de prix remportés, comme repris sur le schéma ci-après, seront uniquement pris en considération.

	Nombre minimum de prix remportés	Nombre maximum de prix à remporter
Général	12	17
1er et 2ème marqué		
Grand fond vieux	4	6
Grand fond & fond yearlings	6	8
Fond vieux	6	8
Grand demi-fond vieux	7	10
Grand demi-fond yearlings	7	10
Pigeonneaux	4	6
Petit demi-fond vieux et yearlings	7	10
Petit demi-fond pigeonneaux	7	10
Vitesse vieux et yearlings	8	12
Vitesse pigeonneaux	8	12
Jeunesse	4	5
As-Pigeons		

Vitesse vieux	4	6
Vitesse yearlings	4	6
Vitesse pigeonneaux	4	6
Petit demi-fond vieux	4	5
Petit demi-fond yearlings	4	5
Petit demi-fond pigeonneaux	3	4
Grand demi-fond vieux	3	4
Grand demi-fond yearlings	3	4
Grand demi-fond pigeonneaux	2	3
Fond vieux	2	3
Grand fond vieux	2	2
Grand fond & fond yearlings	2	3
All Round	4	5

REGLEMENTATION

1. Rappel de l'article 89 du Règlement Sportif National

Il est porté à la connaissance des amateurs que l'article 89 du Règlement Sportif National est d'application et que le délai accordé pour faire rectifier un numéro de bague qui aurait été renseigné de façon erronée sur le résultat d'un concours est celui mentionné au résultat concerné.

2. Rappel de l'article 91 § 3 du RSN

Uniquement des résultats de concours ou des doublages sur lesquels figurent des mises effectuées par minimum un amateur peuvent être pris en considération pour la justification de palmarès pour les championnats.

3. Mutations

L'article 112 du Règlement Sportif National est d'application pour tous les championnats.

4. Le Règlement Sportif National est intégralement d'application.

DELAIS

Introduction DES PALMARÈS ET DES RESULTATS COMPLETS (conforme à l'article 91 § 3 du RSN) au siège de la RFCB - Gaasbeeksesteenweg 52-54 - 1500 HALLE. Les résultats doivent uniquement être introduits pour les championnats de PETIT DEMI-FOND, VITESSE, JEUNES & AS-PIGEONS (petit demi-fond et vitesse).

Date limite :

Par la poste : 15 SEPTEMBRE 2017 - Date de la poste faisant foi.

Par fax/Par mail/Dépôt au siège de la RFCB à Halle : 15 SEPTEMBRE 2017 à midi au plus tard.

Après cette date, aucune introduction, modification, rectification ne sera acceptée (même si un résultat fautif, concours fautif, vitesse fautive, etc. a été introduit).

CLASSEMENTS PROVISOIRES

Les classements provisoires seront publiés sur le site internet RFCB www.rfcb.be début octobre 2017.

Uniquement le résultat provisoire sera publié intégralement.

Le jour de la notification des résultats provisoires, des tableaux récapitulatifs par championnat, ayant permis d'établir le classement, seront publiés.

ENVOI DES RESULTATS PROBANTS

Les résultats NATIONAUX, ZONAUX et EP (pour les 5 EP flamandes)/EPR (pour les 2 EPR wallonnes) ne doivent pas être présentés.

Pour les championnats de PETIT DEMI FOND, de VITESSE, des JEUNES & les AS-PIGEONS (petit demi-fond et vitesse), les résultats doivent être envoyés avec la fiche de participation.

CONTESTATIONS

Les contestations, réclamations et demandes d'informations relatives aux classements provisoires devront impérativement parvenir au siège de la RFCB, Gaasbeeksesteenweg 52-54, 1500 HALLE, dans un délai de 8 jours ouvrables après la publication sur le site RFCB. Cette limite vaut également pour les envois par la poste, par fax, par e-mail,..... Tout document parvenant à la RFCB (Halle) après cette limite ne sera pas pris en considération.

LITIGES

Tous les cas non prévus au présent règlement et les questions d'interprétation sont de la compétence exclusive et souveraine du CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE GESTION NATIONAL.

CALCUL

Le coefficient sera calculé à 4 chiffres après la virgule. Le cinquième chiffre après la virgule déterminera l'arrondi.

formule de calcul :

$$\frac{\text{(place du 1er marqué + place du 2ème marqué)} \times 100}{\text{le nombre de pigeons participants}}$$



CALENDRIER CONCOURS (INTER)NATIONAUX 2017 INFO LACHERS 2017

CALENDRIER CONCOURS (INTER)NATIONAUX 2017

GRAND DEMI-FOND		FOND		GRAND FOND	
27/05/2017	Bourges I (Vieux + Yearlings)	UB			
03/06/2017			Limoges I (Vieux)	EB	
10/06/2017	Châteauroux I (Vieux + Yearlings)	RFCB	Valence (Vieux)	CFW	
17/06/2017			Brive (Vieux)	EB	
23/06/2017					Pau (Vieux) CJ
24/06/2017	Argenton I (Vieux + Yearlings)	OVV	Cahors (Vieux)	CC	
30/06/2017					Agen (Vieux + Yearlings) Télévie
01/07/2017					
07/07/2017					Barcelone (Vieux) CC
08/07/2017	Châteauroux II (Vieux + Yearlings)	RFCB	Limoges II (Vieux + Yearlings)	EB	
14/07/2017					
15/07/2017			Jarnac (Vieux + Yearlings)	DH	St Vincent (Vieux) EB
21/07/2017					Marseille (Vieux) CFW
22/07/2017	Argenton II (Vieux + Yearlings)	DH	Libourne (Vieux + Yearlings)	Indép.	
28/07/2017					Narbonne (Vieux + Yearlings) Indép.
29/07/2017			Tulle (Vieux + Yearlings)	Télévie	
04/08/2017					Perpignan (Vieux) EB
05/08/2017	Bourges II (Vieux + Yearlings + Pigeonneaux)	EB			
12/08/2017	Châteauroux III (Vieux + Yearlings + Pigeonneaux)	RFCB			
19/08/2017					
26/08/2017	Argenton III (Vieux/Yearlings + Pigeonneaux)	OVV			
02/09/2017					
09/09/2017	Châteauroux IV (Vieux/Yearlings + Pigeonneaux)	RFCB			

INFO LACHERS 2017

Comme annoncé l'année dernière, le télétexte francophone n'est plus disponible.

Les amateurs francophones peuvent consulter les informations via:

1. le site internet de la RFCB : www.rfcb.be sous la rubrique « Info TT »
2. le **070/222.077**
3. **SMS (tapez F, espace, nom du lieu de lâcher et envoyez votre message au 3261)**

Publications sur le site de la RFCB

tous les **samedis** du **11.03.2017** au **28.10.2017**

tous les **dimanches** du **12.03.2017** au **29.10.2017**

les **jours fériés** :

lundi	01 mai	Fête du Travail
jeudi	25 mai	Ascension
lundi	05 juin	Pentecôte
vendredi	21 juillet	Fête Nationale
mardi	15 août	Assomption

Publication sur le site de la RFCB (dès que l'heure du lâcher est connue et au plus tard à 12h00) pour TOUS les concours internationaux lâchés le vendredi.

Horaires

à partir de **8h00** en MARS, AVRIL, SEPTEMBRE et OCTOBRE

à partir de **7h00** en MAI et AOUT

à partir de **6h00** en JUIN et JUILLET

Le service fonctionnera jusqu'à la mise en liberté des pigeons ou jusqu'à l'annonce de la remise des lâchers sans toutefois dépasser **16h00** les samedis, dimanches et jours fériés.

Les jours de remises, l'heure limite pour les adaptations est fixée à **14h00**.



LIÈGE 2017

CHAMPIONNAT EPR LNL SECTEUR 1

1. Championnat de vitesse

Se jouera avec les deux premiers marqués vieux et yearlings classement par 4 sur tous les concours en Belgique plus les voyages en France jusque La Ferté y compris . Ce championnat se disputera uniquement sur 8 concours totalisant Minimum 800 km durant la période du 18 mars au 10 septembre inclus. Par week-end l'amateur pourra choisir un concours vieux et un concours yearlings . Une participation minimale de 100 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours est requise .

2. Championnat de demi fond vieux

Se jouera avec les deux premiers marqués vieux classement par 4 sur tous les concours à partir de Andrezel inclus et jusqu'à La Souterraine inclus . Ce championnat se jouera pour vieux pigeons uniquement (pas de yearlings doublés) sur 6 concours totalisant minimum 2000 km durant la période du 6 mai au 10 septembre . Seul le classement EPR secteur 1 sera pris en considération .

3. Championnat de demi fond yearlings

Idem que pour les vieux excepté que ce classement se clôturera à la date du 13 août .

4. Championnat de fond & grand-fond

Se jouera avec les deux premiers marqués classement sur la liste EPR Secteur 1 sur 4 concours au choix de Limoges du 03/06 à Bergerac du 12/08 et totalisant minimum 2800 km .

5. Championnat de vitesse et demi fond pigeonneaux

Se jouera avec les deux premiers marqués pigeonneaux à partir du 27 mai jusqu'au 10 septembre inclus classement par 4 sur 6 concours dont un au moins à partir de Sourduin et un autre au cours duquel le classement sur la liste EPR secteur1 sera pris en considération . Un seul concours par week-end , mais à partir du début du quatrième tour pigeonneaux possibilité de prendre un concours du 3° et du 4° tour le même week-end (pas de concours disputés en semaine à l'occasion de jours fériés ou fête) , pourra être pris en considération sauf pour les concours provinciaux , inter provinciaux et nationaux. Une participation de 120 pigeons et d'au moins 10 amateurs est requise .

6. Championnat général

Se disputera par l'addition des places obtenues dans les cinq championnats ci-dessus . Sera déclaré champion général Liégeois l'amateur le plus souvent classé et obtenant le plus petit total . S'il y a de nouveau égalité , l'addition des coefficients (plus bas total) sera d'application .

Remarques

1. Quinze lauréats seront classés dans chacun des cinq championnats et dix lauréats au championnat général.
2. Un même concours (même date) ne peut être pris en considération dans deux championnats différents
3. Pour les championnats de vitesse , demi-fond et pigeonneaux les amateurs s'engagent à fournir les résultats au comité provincial pour vérification .
4. Les cinq championnats seront calculés au plus grand nombre de prix , en cas d'égalité le coefficient sera déterminant .
5. Le présent championnat devra être rentré chez Jacques BAILLY , 71 rue Jean Jaurès à 4630 Soumagne ou à l'adresse e-mail fa201201@skynet.be pour le 2 octobre au plus tard (cachet de la poste du 02/10/17 faisant foi)
6. L'amateur non présent à la remise des prix provinciale et ne pouvant justifier d'une excuse valable ne pourra recevoir ses prix .
7. La remise des prix du championnat provincial Liégeois (général , cinq catégories et as pigeons) se fera lors de la fête provinciale .
8. Suite à une décision de l'A.G. tous les colombophiles **ayant leur colombier situé en province de Liège et dans les Fourons** peuvent participer à ce championnat .
9. Suite à une décision prise antérieurement en assemblée générale Liégeoise et confirmée lors de celle du 09/11/2007 , seuls les

résultats d'un amateur dans un même groupement seront pris en considération pour les championnats de vitesse (pas de panachage)

10. **aucune rature ni surcharge sur les documents rentrés sous peine d'annulation**

7. Championnats des AS pigeons

As pigeons vitesse (vieux et yearlings)

Se disputera sur les concours repris au point 1 réunissant au minimum 100 pigeons et 10 amateurs par concours . Seuls les prix entiers par dix inscriptions seront pris en considération .

Dix amateurs différents seront classés et récompensés , étant que les 2°, 3°.... Pigeons d'un même amateur seront classés pour mémoire (les concours de fête et à enjeux spéciaux ne peuvent être pris en considération)

Seuls les 8 meilleurs prix totalisant minimum 800 km seront pris en considération et départagés au coefficient .

As pigeons demi-fond (vieux et yearlings)

Se disputera sur tous les concours à partir de Andrezel inclus et jusque La Souterraine inclus réunissant au minimum 80 pigeons et 10 amateurs . Seuls les prix entiers par cinq inscriptions au classement EPR secteur 1 seront pris en considération . Dix amateurs différents seront classés et récompensés étant entendu que les 2°, 3°.... Pigeons d'un même amateur seront classés pour mémoire .

Seuls les 6 meilleurs prix totalisant minimum 2000 km seront pris en considération et départagés au coefficient .

As pigeons fond & grand-fond (vieux et yearlings)

Se disputera sur tous les concours choisis dans la liste de fond à partir de Limoges du 03/06 . Pour ce classement seul comptera le résultat EPR secteur 1 . Seuls les prix entiers par quatre inscriptions seront pris en considération . Dix amateurs différents seront classés et récompensés étant entendu que les 2°, 3°.... Pigeons d'un même amateur seront classés pour mémoire .

Seuls les 3 meilleurs prix seront pris en considération et départagés au coefficient .

As pigeonneaux

Se disputera sur tous les concours jusque La Souterraine inclus réunissant minimum 120 pigeons et 10 amateurs . seuls les prix entiers par cinq inscriptions seront pris en considération .

Dix amateurs différents seront classés et récompensés étant entendu que les 2°, 3°....pigeons d'un même amateur seront classés pour mémoire .(les concours de fête et à enjeux spéciaux ne peuvent être pris en considération)

Seuls les 6 meilleurs prix totalisant minimum 1000 km seront pris en considération et départagés au coefficient .

8. Premiers prix provinciaux (EPR secteur 1)

Tous les amateurs ayant remporté un premier provincial (EPR secteur 1) au cours de la saison 2017 seront récompensés pour autant qu'il y ait au minimum cent pigeons participants

Respect des articles 91 & 112 du règlement sportif national

Extrait de l'article 91: Des résultats de concours ou de doublage où ne figurent aucune somme distribuée ne pourront en aucun cas être pris en considération pour la justification de palmarès pour les championnats



NAMUR 2017

CHAMPIONNAT EPR LNL SECTEUR 2

GENERAL

Le Championnat **GENERAL** sera établi par addition des PLACES dans les 6 catégories.

L'amateur devra avoir participé dans toutes les catégories(6) pour être classé à ce championnat **GENERAL (Maximun de prix 50)**

En cas d'égalité, les coefficients des 6 catégories seront additionnés et les amateurs seront départagés suivant ce coefficient.

PAR CATEGORIES

Le Championnat Provincial se joue en 6 catégories

Vitesse :

Le championnat Provincial de **VITESSE** se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) **VIEUX ou YEARLING**, classement par 4, sur tous les concours jusque **Sens (inclus)**

Ce championnat se disputera sur 6 concours totalisant un minimum de 500 km durant la période du 1^e week-end d'avril jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours

Petit ½ Fond :

Le championnat Provincial de **PETIT ½ FOND** se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) **VIEUX ou YEARLING**, classement par 4, sur tous les concours à partir de **Sens (exclus) jusque Bourges, Nevers, Vierzon**.

Ce championnat se disputera sur 4 concours totalisant un minimum de 1000 km durant la période du 1^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours.

Grand ½ Fond :

Le championnat Provincial de **GRAND ½ FOND** se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) **VIEUX ou YEARLING**, classement par 4, sur tous les concours au-delà **Bourges, Nevers, Vierzon jusque LIMOGES (exclus)**.

Ce championnat se disputera sur 4 concours totalisant un minimum de 1500 km durant la période du 1^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours Pour les concours wallons ; Centre-Est et Nationaux ; Obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur (et ce indépendamment du nombre de pigeons.)

Fond :

Le championnat Provincial de **FOND** se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) **VIEUX ou YEARLING**, classement par 4, sur tous les concours à partir de **LIMOGES (inclus) jusque BARCELONE**.

Ce championnat se disputera sur 3 concours totalisant un minimum de 1800 km durant la période du dernier week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours Pour les concours wallons ; Centre-Est et Nationaux ; Obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur (et ce indépendamment du nombre de pigeons.)

Vitesse Pigeonneaux :

Le championnat Provincial de **VITESSE PIGEONNEAUX** se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) **PIGEONNEAUX**, classement par 4, sur tous les concours **Sens (inclus)**

Ce championnat se disputera sur 5 concours totalisant un minimum de 600 km durant la période du 2^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours

½ Fond Pigeonneaux :

Le championnat Provincial de **½ FOND PIGEONNEAUX** se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) **PIGEONNEAUX**, classement par 4, sur tous les concours à partir de **Sens (exclus) jusqu'au dernier concours National PIGEONNEAUX**.

Ce championnat se disputera sur 3 concours totalisant un minimum de 1000 km durant la période du 1^e week-end de juin jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours Pour les concours wallons ; Centre-Est et Nationaux ; Obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur (et ce indépendamment du nombre de pigeons.)

POUR LES AS - PIGEONS

Le Championnat Provincial AS PIGEON se joue en 11 catégories

Vitesse :

➤ AS-PIGEON VIEUX,

Les 8 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours **Sens (inclus)**

Les 8 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 700 km Durant la période de 1^e week-end d'avril jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine)

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

➤ AS-PIGEON YEARLING,

Les 8 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours **jusque Sens (inclus)**

Les 8 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 700 km Durant la période de 1^e week-end d'avril jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine)

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés

➤ AS-PIGEON PIGEONNEAUX,

Les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours **jusque Sens (inclus)**

Les 6 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 600 km Durant la période de 2^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine)

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

Petit ½ Fond

➤ AS-PIGEON VIEUX,

Les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours à partir de **Sens (exclus) à Vierzon, Bourges, Nevers (inclus)**.

Les 5 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1200 km Durant la période de 1^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine)

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

➤ AS-PIGEON YEARLING,

Les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours à partir de **Sens (exclus) à Vierzon, Bourges, Nevers (inclus)**.

Les 5 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1200 km Durant la période du 1^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine)

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

➤ AS-PIGEON PIGEONNEAUX,

Les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours à partir de **Sens (exclus) à Vierzon, Bourges, Nevers (inclus)**.

Les 4 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 900 km Durant la période de 1^e week-end de juin jusqu'au week-end du dernier concours National. avec une participation minimale 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine)

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés

Grand ½ Fond :

➤ AS-PIGEON VIEUX.

Les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours

Au-delà de Bourges, Nevers, Vierzon jusque LIMOGES (exclus).

Les 4 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1200 km Durant la période de 1^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine)

Pour les concours wallons ; Centre-Est et Nationaux ; Obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur (et ce indépendamment du nombre de pigeons.)

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

➤ AS-PIGEON YEARLING,

Les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement **par 10**, dans les concours

Au-delà de Bourges, Nevers, Vierzon jusque LIMOGES (exclus).



NAMUR 2017

CHAMPIONNAT EPR LNL SECTEUR 2

Les 4 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1200 km
Durant la période de 1^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine)

Pour les concours wallons; Centre-Est et Nationaux ; Obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur (et ce indépendamment du nombre de pigeons.)

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés

> AS-PIGEON PIGEONNEAUX

Les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans les concours

Au -delà de Bourges, Nevers, Vierzon jusqu'au dernier concours national à pigeonneaux

Les 3 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1200 km
Durant la période de 1^e week-end de juin jusqu'au week-end du dernier concours National. avec une participation minimale 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine ou à l'occasion de jour férié)

Pour les concours wallons; Centre-Est et Nationaux ; Obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur (et ce indépendamment du nombre de pigeons.)

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés

Fond :

> AS-PIGEON VIEUX,

Les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 , dans les concours à partir de

LIMOGES jusque BARCELONE .

Les 3 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1800 km
Durant la période de 1^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine)

Pour les concours Nationaux et Inter Nationaux obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés.

> AS-PIGEON YEARLING,

Les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10, dans les concours à partir de

LIMOGES jusque NARBONNE.

Les 3 résultats pris en considération devront totaliser un Minimum de 1800 km
Durant la période de 1^e week-end de mai jusqu'au week-end du dernier concours National avec une participation minimale de 80 pigeons par concours (pas de concours en semaine)

Pour les concours Nationaux et Inter Nationaux obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur.

Seuls les pigeons avec un palmarès complet seront classés

POUR LES DEBUTANTS

Le Championnat Provincial DEBUTANT se joue en 1 catégorie

Le Championnat provincial pour DEBUTANT est réservé exclusivement aux amateurs ayant rentré une liste au colombier pour la première fois en 2012.

Le championnat Provincial DEBUTANT se jouera avec les deux premiers marqués (1+2) VIEUX-YEARLING-PIGEONNEAUX, classement par 4, sur tous les concours

Ce championnat se disputera sur 5 concours totalisant un minimum de 500 km durant la période du 1^{er} week-end d'avril jusqu'au week-end du dernier concours National.

Un seul concours par week-end (pas de concours en semaine) pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 80 pigeons par concours

Pour les concours wallons.; Centre-Est et Nationaux et internationaux ; Obligatoirement prendre le résultat du doublage Secteur 2 Namur (et ce indépendamment du nombre de pigeons.)

CHAMPIONNATS PROVINCIAUX 2016

REGLEMENTATION :

>La participation aux différents Championnats Provinciaux est réservée aux amateurs namurois titulaire de la licence R.F.C.B. de l'année en cours, enlogéant dans une société Namuroise

>Tous les concours organisés par une société NAMUROISE affiliée à la R.F.C.B. et dont les programmes concours ont été approuvés par le comité de la section provinciale de Namur sont valables.

>Le présent règlement est publié sur le site internet R.F.C.B. www.rfcb.be .
Toute fois les sociétés Namuroise recevrons une copie du règlement avec obligation d'affichage dans le local de la société à la disposition des amateurs.

>Par week-end un résultat par catégorie, les concours en semaine n'entrent pas en ligne de compte pour les différents Championnats.

>les concours pris en considération entre le 1^e week-end d'avril au week-end du dernier concours National sont valables.

>Sur les concours A.W.C.; Centre-Est; Nationaux et Internationaux obligatoirement prendre le résultat du SECTEUR 2 NAMUR.

>Un pigeon doublant dans la catégorie supérieure ne peut être pris en considération que dans sa propre catégorie.

>L'amateur endosse l'entière responsabilité des informations reprises sur son formulaire de participation.

>Le participant devra fournir, à la demande du comité provincial de Namur ,les résultats originaux des concours justifiant le classement.

>Tous les résultats rectifiés doivent être signés pour exactitude par le classificateur.

>Délais:

Introduction des palmarès date limite :21 octobre 2016 pour 12h00 (midi) au plus tard.
Tout palmarès ,parvenant au siège de la R.F.C.B. après 12h00(midi),est considéré comme tardif et sera donc non-valable.

Adresse : R.F.C.B.

Section NAMUR

Gaasbeeksesteenweg

1500 HALLE

>Litiges :

Tous les cas non prévus au présent règlement ou les problèmes d'interprétation sont de la compétence exclusive du Comité Provincial Namurois qui tranchera en premier et dernier ressort.

>Calcul :

L'excédant éventuel résultant en matière de classification peut être pris en considération.

EX : 26^e de 101 pigeons accepté comme prix par 4

Le coefficient sera calculé à 3 chiffres après la virgule.

Formule Par CATEGORIE

Place du 1^{er} Marqué + Place du 2^e Marqué x 100

Nombre de pigeons participants =

Formule Pour AS PIGEON

Place du pigeon x 100

Nombre de pigeons participants =

>Classement provisoire :

Les classements provisoires seront adressés à tous les participants .

Les contestations ou réclamations sur les classements provisoires devront parvenir avant la date stipulée sur ces classements provisoires à la R.F.C..B Section de Namur 52-54 Gaasbeeksesteenweg 1500 HALLE

>Remise des Prix :

La remise des prix aura lieu lors de la Journée Provinciale.

Les différents lauréats seront avertis et leur présence sera indispensable pour enlever leur prix .

>Prix :

Un trophée au premier Champion Général. (1)

Un trophée au premier Champion de chaque catégorie (6)

Un trophée au 1^{er} As Pigeon de chaque catégorie. (11)

Un trophée à tous les Débutants (en fonction des participants)



CHAMPIONNATS 2017 - EPR LNL - SECTEUR 2 - NAMUR

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Championnats provinciaux 2017 - Secteur 2 - NAMUR - Formulaire de participation

M. / Mme

Licence

		Date	Lieu de lâcher	Société Groupement organisateur	Distance	Nb de pigeons	1er marqué	2ème marqué	Coefficient	Pts	Coefficient par championnat
1	V I T E S S E									/12	Coefficient Total Vitesse
2											
3											
4											
5											
6											
1	Pt 1/2 F O N D									/8	Coefficient Total Petit 1/2 fond
2											
3											
4											
1	Gd 1/2 F O N D									/8	Coefficient Total Grand 1/2 fond
2											
3											
4											
1	F O N D									/6	Coefficient Total Fond
2											
3											
1	Vit. PI GE ON NE AU X									/10	Coefficient Total Vit. Pig.
2											
3											
4											
5											
1	1/2 Fond PIG EON NE AUX									/6	Coefficient Total 1/2 fond pig.
2											
3											
Coefficient général										/50	

Signature :



CHAMPIONNATS 2017 - EPR LNL

SECTEUR 2 - NAMUR

Formulaire de participation - AS-PIGEON - 2017

M. / Mme N° de licence

Adresse

	Date	Lieu de lâcher	Place	Nb de pigeons	Coef-ficient (≤10,00)		
AS-PIGEON DE	1						
	2						
	3						
Catégorie Vieux Yearlings Pigeonneaux	4						
	5						
	6						
	7						
Bague N°	8						

www.encrecartouchesrfcb.be

Sur www.encrecartouchesrfcb.be, vos membres, amis et sponsors peuvent commander des cartouches d'encre et toner de marque ainsi que notre propre marque "Smartdeal".

Réduction jusqu'à -60%
sur les "SmartDeals"

Cartouches pour
entreprises et particuliers

**IMPRIMEZ BIEN POUR PRESQUE RIEN
TOUTES LES MARQUES!**

Notre boutique en ligne avec plus de 17.000 références en stock.
Paiement sécurisé.
Commandez avant 17 h livraison le lendemain.
Rapide et fiable avec garantie de qualité

www.encrecartouchesrfcb.be info@encrecartouchesrfcb.be

ASSUREZ VOS PIGEONS

- transport et expositions
- incendie, étouffement ...
- attaque démontrable par les oiseaux de proie, les chats ...

ASSURANCES@VANSNICK.BE

Van Snick

VERZEKERINGSMAKELAARS
KIRSTEN & PARTNERS
COURTIERS EN ASSURANCES

R. DANSARTLAAN 184 A 1702 GROOT-BIJGAARDEN | 02 426 64 26

FSMA 105.050 A | RPR OR 0808.100.862



CHAMPIONNATS 2017 - EPR LNL SECTEUR 3 - LUXEMBOURG

Règlement du CHAMPIONNAT 2017 SECTEUR Luxembourg EPR Liège-Namur-Luxembourg

- 1 Tout colombophile détenteur d'une licence RFCB en règle, ayant son colombier sur le territoire de la Province de Luxembourg et étant affilié à une société de la section, peut participer à ce championnat.
- 2 Le championnat se joue aux 1^o et 2^o marqués (catégorie vitesse vieux et yearlings, demi-fond vieux et yearlings, pigeonneaux) et au premier marqué (catégorie fond vieux et yearlings) sur les concours avec lâcher en France à raison de **un** concours par catégorie de pigeons et par semaine repris au programme du groupement Luxembourgeois (résultat secteur Luxembourg) ainsi que sur les doublages secteur Luxembourg (premier pigeon marqué par amateur) des concours nationaux et internationaux désignés ci-dessous pour les catégories fond vieux et fond yearlings.
- 3 Le championnat provincial se joue sur le meilleur classement dans les **5** catégories suivantes (seuls les 20 premiers de chaque catégorie sont pris en compte) : **VITESSE V+Y - DEMI-FOND V+Y - FOND Vieux - FOND Yearling - PIGEONNEAUX**.
- 4 Le championnat sera calculé par le comité secteur 3 EPR L-N-L sur le résultat secteur Luxembourg.

Respect des articles 91 et 112 du Règlement Sportif National.

1. Championnat :

Pour ce championnat, chaque résultat secteur Luxembourg doit compter au minimum **50 pigeons engagés par minimum 4 amateurs** et les classements doivent être établis d'après le critère de **1 prix par 4 engagés** avec excédent éventuel, tirage au sort exclu. Le résultat repris sera celui du secteur Luxembourg.

Vitesse Vieux et Yearlings (Classement Confondu) :

Au plus de prix avec **les deux premiers marqués** : sur les concours de CHALONS, ST-DIZIER et ARCIS compris entre le 09/04/17 et le 07/05/17 et le TROYES du 04/06/17. SOIT **12 prix possibles**.

Demi-fond Vieux & Yearlings (Classement confondu) :

Au plus de prix avec **les deux premiers marqués**, sur les concours de AUXERRE, NEVERS, BOURGES, CLERMONT-FERRAND, IZEURE compris entre le 14/05/17 et le 16/07/17. SOIT **14 prix possibles**.

Fond - Catégorie VIEUX (Deux ans et +) :

Au meilleur classement **du premier marqué** sur les concours de MONTELMAR du 01/07/17 (CE), LIBOURNE du 22/07/17 (Nat), NARBONNE du 29/07/17 (Int) et BERGERAC du 05/08/17 (ER) avec classement = Secteur Luxembourg. SOIT **4 prix possibles**.

Fond - Catégorie YEARLINGS (Un an) :

Au meilleur classement **du premier marqué** sur les concours de MONTELMAR du 01/07/17 (CE), LIBOURNE du 22/07/17 (Nat), NARBONNE du 29/07/17 (Int) et BERGERAC du 05/08/17 (ER) avec classement = Secteur Luxembourg. SOIT **4 prix possibles**.

PIGEONNEAUX :

Au plus de prix avec **les deux premiers marqués** sur tous les concours pour pigeonneaux de ST-DIZIER du 18/06/17 à ARCIS du 10/09/17. Les entraînements à RETHEL sont exclus. SOIT **30 prix possibles**.

2. Prix spéciaux pour DEBUTANTS :

Est considéré comme débutant :

- L'amateur colombophile âgé minimum de huit ans, qui **depuis 2015 a introduit pour la 1^o fois une liste au colombier, soigne ses pigeons, les enloge, les constate, ce qui est attesté par les responsables de la société.**
- Tout débutant ayant son colombier sur le territoire de la Province de Luxembourg et étant en règle de cotisation peut participer à ce championnat. En cas d'égalité, les ex-aequo seront départagés par le plus petit total obtenu en additionnant les différentes places acquises par le pigeon. Chaque débutant ne pourra recevoir qu'un seul prix. Ces prix seront calculés par le comité secteur 3 EPR L-N-L sur le résultat secteur Luxembourg.

PIGEONNEAUX : au plus grand nombre de prix remportés par le même pigeon.

3. Prix spécial concours NATIONAUX pigeonneaux :

Aux 2 premiers Marqués sur tous les concours nationaux pigeonneaux « Classement Secteur Luxembourg » avec 50 pigeons minimum (PIGEONNEAUX). **SOIT 8 prix possible**. Ces prix seront calculés par le comité secteur 3 EPR L-N-L.

4. Récompense :

Aux **10 premiers** du classement général.

Au premier débutant.

Au premier prix spécial concours nationaux pigeonneaux.

5. Prix des Donateurs :

Prix «Nicole Heymans» Softworld-Tipes :

A l'amateur qui se classe le mieux dans un résultat national. Tous les concours nationaux & internationaux repris par les bureaux d'enlogement de la Province de Luxembourg. En cas d'égalité le meilleur coefficient sera retenu.

Le championnat sera calculé par le comité secteur 3 EPR L-N-L à partir du résultat secteur Luxembourg.

Le meilleur classement d'un pigeon s'exprime par le plus petit coefficient obtenu en multipliant le nombre de places acquises du pigeon par 100 et en divisant ce produit par le nombre de pigeons inscrits au concours jusqu'à la 4^e décimale y comprise.

Les résultats avec enjeux seront uniquement retenus pour l'élaboration des championnats.

Les classements des catégories sont établis au plus grand nombre de prix, en cas d'ex-aequo, le plus petit total des coefficients sera pris en considération. En cas de nouvelle égalité, le plus grand nombre de kilomètres parcourus par le pigeon sera prépondérant.

Tous les cas non prévus au présent règlement et les questions d'interprétation sont de la compétence exclusive du comité provincial.

Réclamations : 15 JOURS CALENDRIER MAXIMUM APRES LA DATE DE PROCLAMATION DU CHAMPIONNAT PROVINCIAL PROVISOIRE.

Pour recevoir son ou ses prix, l'amateur doit être présent (sauf certificat médical ou cas de force majeure) lors de la journée des champions du secteur 3 EPR Liège-Namur-Luxembourg qui aura lieu à Morhet le 18/02/2018.

ATTENTION : le comité provincial n'acceptera aucune autre festivité ou remise de prix dans la province lors du week-end de remise de prix secteur 3 EPR Liège-Namur-Luxembourg.

Fait le 12 mars 2017.

Pour le secteur 3 EPR Liège-Namur-Luxembourg,

PIERSON.N - MARISSAL J-P - FORTAIN.F



LA STATION D'ELEVAGE VOUS OFFRE : LES PIGEONNEAUX D'AVRIL - MAI 2017

€30 ou €60
par pigeonneau

L'année dernière nous avons travaillé à l'évolution au sein de la Station d'élevage et nous avons effectué une sélection plus sévère encore de nos reproducteurs. Pour la nouvelle saison d'élevage, nous avons acquis pas moins de 100 pigeons venus en droite ligne de chez Ko Van Dommelen pour être en mesure de répondre au volume élevé des demandes. A partir de la saison de reproduction 2017, il sera aussi possible d'acheter des rejetons issus de nos pigeons Koopman. A un prix certes plus élevé et livrés exclusivement avec pedigree. Une autre nouveauté dans notre gamme c'est que, à partir de 2017, tous les pigeonneaux pourront être achetés avec pedigree à €60 le pigeon, excepté les courants sanguins Wuyts-Cominnes et Bricoux. A vous de choisir.

Passez nous votre commande ainsi que vos données personnelles. Après réception du bon de commande, vous aurez une confirmation de réception de votre commande endéans les 7 jours (certificat d'enregistrement) avec les modalités de paiement.

Afin d'accélérer la livraison des pigeonneaux, nous vous prions aimablement de verser la somme sur le compte postal Nr. IBAN : BE63 0000 0427 8508 - BIC : BPOTBEB1 de Natural Granen - De Scheemaecker à 2900 Schoten.

Le client a le droit d'annuler sa commande aussi longtemps que celle-ci n'a pas encore été expédiée. Le montant payé sera remboursé dans les 10 jours.



BON DE COMMANDE PIGEONNEAUX 2017

€30 ou €60 (avec pedigree) par pigeonneau. Les frais d'expédition s'élèvent à €19 par commande.

Nombre total de pigeonneaux souhaité:

mâle(s) femelle(s)

(Pour des pigeonneaux, il est impossible de garantir la sexe)

- sans pedigree (€30)
 avec pedigree (€60)

LIVRAISON:

avril mai juin

Si vous laissez le choix à nous, précisez-nous la distance sur laquelle vous jouez:

- vitesse (V)
 demi-fond (DF)
 fond (F)

Mon numéro de licence RFCB.....

Nom et adresse (en majuscules).....

Mail..... N° Téléphone

Date..... Signature

MALE / FEMELLE
↓ ↓

MALE / FEMELLE
↓ ↓

V	HOK VITESSE (€60)			DF/F	ROOSENS		
V/DF	JANSSEN FRS			DF/F	DE SCHEEMAECKER		
V/DF	LEUS			DF/F	DE SCHEEMAECKER - MARBRE (€60)		
V/DF	MARCELIS			DF/F	VANDENABEELE		
V/DF	GEERINGKX (SOONTJENS)			DF/F	THONNE J.		
V/DF	TOURNIER			DF/F	VAN LOON		
V/DF	VAN DYCK			F	AARDEN J.		
V/DF	WUYTS-COMINES - BLANC			F	AARDEN - AVEC HUPET (€60)		
DF	ENGELS J. & J.			F	BRICOUX		
DF	GRONDELAERS J.			F	CATTRYSSE		
DF	HOREMANS			F	DELBAR		
DF	HOUBEN J.			F	DE SMET-MATTHYS		
DF/F	AELBRECHT (DE RAUW-SABLON)			F	SION		
DF/F	HUYSKENS-VAN RIEL			F	SION - ISABEL (60 €)		
DF/F	KOOPMAN (€60)			F	STICHELBAUT		
DF/F	MEULEMANS K.			F	VANBRUAENE		
DF/F	MEULEMANS K. - CHOCO (€60)			F	VAN WANROY		
				F	KO VAN DOMMELEN - AARDEN (€60)		

A envoyer sous enveloppe à : STATION D'ELEVAGE NATURAL
R. Delbekestraat 165 - 2980 St. Antonius-Zoersel - Belgique
Tél : +32 3 383 08 31 - Fax : +32 3 383 08 22 - mail : info@breedingstation.com

VISITEZ-NOUS
www.natural-elite-pigeons.be
www.naturalkweekstation.be



35^e Olympiade
Brussel - Bruxelles
27, 28, 29 jan. 2017

